



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 19 mai 2020
HEURE : 19 h 30
LIEU : Téléconférence ZOOM

Sont présents : ALLEN Anthony, représentant de Brome
BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East Farnham et préfète suppléante
DROLET Jacques, maire de Bolton-Ouest
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LAFRANCE Michel, maire de Sutton
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
NEIL Steven, maire de Brigham
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absent : VILLENEUVE Louis, maire de Bromont

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général, Denis Beauchamp, directeur du développement économique du CLD, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier, M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Claude Hébert et Cynthia Laflamme sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 21 avril 2020
4. Actualités du CLD
 - 4.1. Retour sur l'AGA du CLD du 28 avril 2020 et bilan de 2019
 - 4.2. Suivi Fonds FLI – Urgence : demande de fonds supplémentaires
5. Rapport du comité transport collectif et adapté du 14 mai 2020
6. Rapport du comité gestion des matières résiduelles du 14 mai 2020
 - 6.1. Suivi écocentre régional
 - 6.2. Fermeture des écocentres locaux en juin et juillet 2020
 - 6.3. Dossier recyclage avec Sani-Éco
7. Processus d'autorisation au MAMH
8. Rapport du comité de gestion de l'eau du 14 mai 2020
 - 8.1. Nomination services professionnels – Cours d'eau Edwin
 - 8.2. Demande d'autorisation ministérielle : Aménagement du cours d'eau sans désignation – Branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham
 - 8.3. Recommandation – Octroi de contrat – Travaux d'entretien de la branche 13 du cours d'eau Brandy
 - 8.4. Recommandation – Octroi de contrat – Travaux d'entretien du cours d'eau Mérida-Verville
 - 8.5. Recommandation – Octroi de contrat – Travaux d'entretien des branches 30 et 31 du cours d'eau Wallbridge
 - 8.6. Projet « Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricoles, montagneux et urbains de Brome-Missisquoi »
 - 8.6.1 Octroi de mandat pour la réalisation du suivi expérimental du volet montagneux
 - 8.6.2 Octroi de mandat pour la patrouille estivale érosion du volet montagneux
 - 8.6.3 Octroi de mandat pour la caractérisation hydrométrique des branches 5 du ruisseau Castors et 46 du ruisseau Morpions pour le volet agricole
 - 8.6.4 Nomination – Prise de relevés techniques pour le suivi expérimental du volet agricole
 - 8.7. Adhésion au programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP)
9. Rapport du comité consultatif aménagement du 13 mai 2020
 - 9.1. Avis de motion et présentation du projet de Règlement de remplacement 04-0520 remplaçant le règlement 02-0120 modifiant le règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton
 - 9.2. Octroi de mandat – Accompanement technique



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.3. Certificats de conformité
 - 9.3.1. Certificat de conformité – Règlement 349-2018 – Municipalité de Bolton-Ouest
 - 9.3.2. Certificat de conformité – Règlement 226-08-15 – Canton de Bedford
 - 9.3.3. Certificat de conformité – Résolution 20-05-158 – Ville de Bedford
 - 9.3.4. Certificat de conformité – Résolution 20-05-157 – Ville de Bedford
10. Rapport final FARR 2018-2019
11. Rapport du comité sécurité publique du 11 mai 2020
 - 11.1. Adoption des priorités d'actions régionales et locales 2020-2021
 - 11.2. Règlement provincial sur les chiens versus le RM-410
 - 11.3. Nouvelle campagne d'information sur le partage sécuritaire de la route – Véhicules et vélos
 - 11.4. Avancement du projet du nouveau poste de police
12. Comité administratif
 - 12.1. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 22 avril 2020
 - 12.2. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 24 avril 2020
 - 12.3. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 29 avril 2020
 - 12.4. Rapport du comité administratif du 6 mai 2020
 - 12.4.1. Maintien de certains services à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins
 - 12.5. Rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 15 mai 2020
 - 12.5.1. Accueil des visiteurs dans le contexte de la COVID-19
 - 12.5.2. Achat local : Appui aux initiatives des municipalités et budget de la campagne de promotion
 - 12.5.3. Opération Nez Rouge
13. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de mai et de juin 2020
14. Correspondances
 - 14.1. Amélioration du réseau routier
15. Questions diverses
16. Deuxième période de questions du public
17. Levée de la séance

271-0520

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question écrite n'a été soumise par le public.

272-0520

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 21 avril 2020 tel que rédigé.

ADOPTÉ

ACTUALITÉS DU CLD

Monsieur Beauchamp présente les actualités du CLD.

RETOUR SUR L'AGA DU CLD DU 28 AVRIL 2020 ET BILAN DE 2019

Monsieur Beauchamp fait un retour sur l'assemblée générale annuelle du CLD du 28 avril 2020, présentée en vidéoconférence devant une quarantaine de personnes, et présente le bilan 2019 du CLD. Notamment, 98 % de la clientèle du CLD s'en dit satisfaite ou très satisfaite des services offerts.



N° de résolution
ou annotation

273-0520

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SUIVI FONDS FLI – URGENCE : DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle causée par la COVID-19;

CONSIDÉRANT les besoins urgents de liquidités de nombreuses entreprises de la région, lesquelles sont affectées par ladite situation;

CONSIDÉRANT que les sommes reçues du *ministère de l'Économie et de l'Innovation* ont été engagées en totalité et que plus d'entreprises pourraient bénéficier réellement du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 mai 2020, aucune annonce officielle n'a été faite en lien avec la bonification dudit programme;

CONSIDÉRANT la résolution no 230-0420 adoptée par le conseil des maires le mois dernier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

De réitérer au ministre de l'Économie et de l'Innovation la demande faite à l'effet d'accorder une enveloppe additionnelle de 2 300 000 \$ à la MRC Brome-Missisquoi dans le cadre du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

De transmettre une copie de la présente résolution à madame Isabelle Charest, députée provinciale de Brome-Missisquoi.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DU 14 MAI 2020

Monsieur Dorion présente le rapport du comité transport collectif et adapté de la MRC, lequel s'est tenu le 14 mai dernier.

RAPPORT DU COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU 14 MAI 2020

Madame Valérie Nantais-Martin présente le rapport du comité gestion des matières résiduelles de la MRC, lequel s'est tenu le 14 mai dernier.

SUIVI ÉCOCENTRE RÉGIONAL

Un bref suivi de l'ouverture de l'écocentre régional Brome-Missisquoi est fait. Notamment, la situation est bonne et sécuritaire pour les usagers et le personnel. Environ 150 voitures par jour se présentent à cet écocentre ouvert du lundi au samedi. Également, plusieurs citoyens viennent chercher du compost.

FERMETURE DES CINQ ÉCOCENTRES LOCAUX EN JUIN ET JUILLET 2020

CONSIDÉRANT la situation de pandémie Covid-19;

CONSIDÉRANT que le personnel des cinq écocentres locaux (Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton) est aussi du personnel des travaux publics et si une de ces personnes était infectée, le maintien des services essentiels de la Ville pourrait en être compromis;

CONSIDÉRANT que le risque à la santé est plus important à cause de la proximité dans les écocentres locaux et de ce fait, la gestion des résidus domestiques dangereux ne pourrait être assurée;

CONSIDÉRANT que les citoyens ne seront pas privés de service parce que les écocentres locaux seront fermés, car l'écocentre régional à Cowansville offre le service complet six jours par semaine et avec moins d'attente;

274-0520



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'écocentre régional de Cowansville sera ouvert sans restriction de calendrier de municipalité 6 jours par semaine à partir du 1^{er} juin et pour le reste de l'année;

CONSIDÉRANT que les mois de juin et de juillet sont moins achalandés historiquement et que les vacances du personnel compliqueront la présence d'effectifs afin d'assurer le service;

CONSIDÉRANT qu'il y a peu de pression citoyenne pour ouvrir les écocentres locaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De ne pas ouvrir les écocentres locaux de Bedford, Bromont, Farnham, Lac-Brome et Sutton pour les mois de juin et juillet.

De s'assurer de faire une bonne communication aux citoyens afin de les diriger vers l'écocentre régional de Cowansville 6 jours par semaine sans restriction de calendrier par municipalité.

ADOPTÉ

275-0520

DOSSIER RECYCLAGE AVEC SANI-ÉCO

CONSIDÉRANT la lettre envoyée aux municipalités en décembre 2019 concernant les frais de rejets de 37 % chargés par Sani-Éco pour le recyclage;

CONSIDÉRANT les rencontres avec Sani-Éco pour trouver un terrain d'entente pour cette situation;

CONSIDÉRANT qu'un accord de principe a été accepté par Sani-Éco;

CONSIDÉRANT que les paramètres de l'accord de principe entre les municipalités et Sani-Éco relativement au traitement des matières recyclables sont :

1. Réalisation, par la MRC, d'une caractérisation des matières dans les bacs bleus en bordure de rue dans le but d'améliorer la performance;
2. Réalisation, par la MRC, d'une campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) auprès de la population pour diminuer les rejets;
3. Réalisation, par la MRC et Sani-Éco, d'une caractérisation des matières dans les rejets dans le but de rechercher des débouchés pour les matières problématiques;
4. Fixer un prix forfaitaire à 85 \$ / tonne plus les taxes applicables, pour le traitement des matières recyclables. Il s'agit d'un prix fixe, forfaitaire et général tout inclus, dont les éventuels rejets, pour les municipalités pour la durée des contrats actuels soit, pour la plupart, jusqu'au 31 décembre 2023;
5. Le nouveau prix forfaitaire s'applique en principe depuis le 1^{er} janvier 2020. Lorsqu'une municipalité sera autorisée à signer l'addenda par son conseil et, si requis, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, un montant forfaitaire sera payé à Sani-Éco pour couvrir les excédents de rejets facturés depuis le 1^{er} janvier 2020, sur la base du prix forfaitaire à 85 \$ / tonne plus les taxes applicables, le tout en échange d'une quittance;
6. En présence du non-respect des normes citées précédemment, un avis écrit sera envoyé à la municipalité et à la MRC afin de permettre à la municipalité fautive de procéder aux modifications et suivis nécessaires. Si les correctifs ne sont pas exécutés dans un délai raisonnable suite à la réception de cet avis, et après l'envoi de trois avis écrits de non-conformité, Sani-Éco se verra en droit de charger une pénalité de 35 \$ / tonne pour le voyage en entier. Si la situation persiste de façon continue sur plus de six mois consécutifs, Sani-Éco se verra en droit de mettre fin à cette entente sans autres recours ni préjudices;
7. Le conseil de la MRC approuvera l'accord de principe et le recommandera aux municipalités qui auront la possibilité de ratifier l'addenda;
8. Cette entente peut s'appliquer à toutes les municipalités de la MRC Brome-Missisquoi ainsi qu'à Bolton-Est et Saint-Étienne-de-Bolton.



N° de résolution
ou annotation

276-0520

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) était nécessaire pour établir la procédure d'approbation de la demande;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ANTHONY ALLEN
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'accepter l'accord de principe avec Sani-Éco tout en précisant l'absence de lien contractuel entre la MRC Brome-Missisquoi, Sani-Éco et les municipalités locales. L'addenda à intervenir, le cas échéant, sera entre les municipalités locales et Sani-Éco.

De proposer aux municipalités locales un modèle d'addenda à leur contrat actuel avec Sani-Éco, selon les termes de l'accord de principe.

D'autoriser les représentants de la MRC à élaborer les paramètres de l'étude de caractérisation des bacs de recyclage en bordure de rue ainsi que des rejets, pour, par la suite, faire une demande de prix à des consultants.

ADOPTÉ

PROCESSUS D'AUTORISATION AU MAMH - SANI-ÉCO

CONSIDÉRANT la résolution n° 275-0520 adoptée séance tenante concernant une entente de principe avec Sani-Éco;

CONSIDÉRANT que les municipalités pourront adopter un addenda à leur contrat actuel concernant le traitement des matières recyclables par l'entreprise Sani-Éco pour résoudre le litige actuel;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (la « Ministre ») sera requise dans certains cas;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'assistance technique du personnel de la MRC auprès des municipalités locales, plus particulièrement afin :

- De rédiger un projet d'argumentaire général pour la ministre;
- De rédiger un projet d'addenda général;
- De rédiger un projet de résolution général;

D'indiquer aux municipalités locales que les différents documents devront être adaptés par celles-ci en fonction de leurs situations respectives.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 14 MAI 2020

Monsieur Lajeunesse présente le rapport du comité de gestion de l'eau lequel s'est tenu le 14 mai dernier.



N° de résolution
ou annotation

277-0520

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS – COURS D'EAU EDWIN

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. pour donner suite à la demande du conseil municipal de Pike River relativement au cours d'eau Edwin pour la réalisation de travaux tels que la préparation d'un projet d'entretien, la prise de relevés techniques, le support professionnel à la réunion des intéressés, la production de plans et devis pour soumission et pour construction, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, la délimitation du bassin versant et la répartition des coûts.

D'autoriser le préfet et/ou le directeur général à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.

Le coût du mandat, pour une longueur étudiée inférieure à 1,5 km, est de 4 450 \$, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

Le montant estimatif global de ce mandat incluant la surveillance est de 8 450 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

278-0520

**DEMANDE D'AUTORISATION MINISTÉRIELLE : AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU
SANS DÉSIGNATION – BRANCHE 4 DU COURS D'EAU NORTH BRANCH À DUNHAM**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) la MRC Brome-Missisquoi a compétence exclusive à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine;

CONSIDÉRANT que le projet d'entretien de la branche 4 du cours d'eau North Branch nécessite un passage de la machinerie dans un milieu humide en bordure d'une section du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les travaux sont assujettis à une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCC);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE DIONNE-RAYMOND
ET RÉSOLU :**

D'autoriser monsieur Simon Lajeunesse, coordonnateur de la gestion des cours d'eau, à signer la demande d'autorisation ministérielle au MELCC pour les travaux d'entretien de la branche 4 du cours d'eau North Branch à Dunham, lesquels nécessitent une intervention dans un milieu humide.

D'autoriser le paiement de 3 462 \$ pour les frais du MELCC relatifs au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour des travaux d'aménagement de cours d'eau.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

279-0520

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI DE CONTRAT –
TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 13 DU COURS D'EAU BRANDY**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une demande de prix pour les travaux d'entretien de la branche 13 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ANTHONY ALLEN
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien de la branche 13 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand à 9316-8631 Québec inc. au montant de 17 870 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

280-0520

**OCTROI DE CONTRAT –
TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU MÉRIDA-VERVILLE**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une demande de prix pour les travaux d'entretien du cours d'eau Mérida-Verville à Stanbridge East;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Mérida-Verville à Stanbridge East à Huard Excavation inc. au montant pour fins d'adjudication de 30 584,36 \$ plus taxes.

D'autoriser le directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

281-0520

**OCTROI DE CONTRAT –
TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES 30 ET 31 DU COURS D'EAU WALLBRIDGE**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres public afin de réaliser des travaux d'entretien des branches 30 et 31 du cours d'eau Wallbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 12 mai 2020;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ANTHONY ALLEN
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux d'entretien des branches 30 et 31 du cours d'eau Walbridge à Saint-Ignace-de-Stanbridge au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Les Entreprises Réal Carreau Ltée* au montant de 81 635 \$ plus taxes.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

D'autoriser le greffier à transmettre un avis d'adjudication à l'entrepreneur relativement à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

282-0520

PROJET «DÉMARCHE D'INNOVATION SOCIALE POUR L'EXPÉRIMENTATION D'INFRASTRUCTURES VERTES DANS LES MILIEUX AGRICOLES, MONTAGNEUX ET URBAINS DE BROME-MISSISQUOI»

OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DU SUIVI EXPÉRIMENTAL DU VOLET MONTAGNEUX

CONSIDÉRANT le protocole de suivi expérimental élaboré en 2019 par Vicky Bérubé, Ph. D.;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue du RAPPEL en matière de gestion environnementale des fossés;

CONSIDÉRANT la nécessité de mesurer l'efficacité des différents ouvrages de contrôle de l'érosion et de captation de sédiment pour la protection des milieux hydriques sur une période d'environ 2 années;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par le RAPPEL;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De mandater la coopérative le RAPPEL pour la mise en œuvre d'un suivi de l'efficacité des aménagements réalisés dans les fossés routiers du bassin versant du lac Davignon, incluant les mesures de suivi de mai 2020 au printemps 2022, la prise d'échantillons et la rédaction des rapports annuels et final pour un montant maximal de 29 900 \$ excluant les taxes.

D'autoriser le coordonnateur régional des cours d'eau à signer l'acceptation de l'offre de service à cet effet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

283-0520

OCTROI DE MANDAT POUR LA PATROUILLE ESTIVALE ÉROSION DU VOLET MONTAGNEUX

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la présence d'un patrouilleur durant les saisons estivales 2020 et 2021 dans le bassin versant du lac Davignon;



N° de résolution
ou annotation

284-0520

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le patrouilleur aura pour tâche d'identifier les sources de sédiments, de s'assurer de la mise en place des mesures appropriées de contrôle de l'érosion, accompagner et informer les propriétaires, faire le suivi au besoin auprès des inspecteurs municipaux et de participer à la collecte de données pour le suivi expérimental;

CONSIDÉRANT que l'OBV Yamaska est partenaire du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'OBV Yamaska;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU :**

De mandater l'OBV Yamaska pour la fourniture d'une patrouille estivale dans le bassin versant du lac Davignon pour les étés 2020 et 2021 pour un montant maximal de 24 141,70 \$ excluant les taxes.

D'autoriser le coordonnateur régional des cours d'eau à signer l'acceptation de l'offre de service à cet effet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

OCTROI DE MANDAT POUR LA CARACTÉRISATION HYDROMÉTRIQUE DES BRANCHES 5 DU RUISSEAU CASTORS ET 46 DU RUISSEAU MORPIONS POUR LE VOLET AGRICOLE

CONSIDÉRANT qu'un suivi de l'efficacité des chenaux à deux niveaux qui seront aménagés dans la branche 5 du cours d'eau Castors et la branche 46 du cours d'eau Morpions est requis dans le cadre du projet *Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricole, montagneux et urbain de Brome-Missisquoi*;

CONSIDÉRANT que l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) collabore activement avec l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi pour assurer la mise en place et le suivi des stations hydrométriques, ainsi que l'analyse des données et la rédaction des rapports d'étapes et final;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

De mandater l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi pour la réalisation du suivi hydrométrique des branches 5 du cours d'eau Castors et de la branche 46 du cours d'eau Morpions jusqu'en 2022 afin de mesurer l'efficacité des infrastructures vertes mises en place suite à l'aménagement des cours d'eau pour un montant forfaitaire total de 26 488 \$ excluant les taxes.

Le cas échéant, d'autoriser le coordonnateur régional des cours d'eau à signer l'offre de service à cet effet.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

285-0520

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**NOMINATION –PRISE DE RELEVÉS TECHNIQUES POUR LE
SUIVI EXPÉRIMENTAL DU VOLET AGRICOLE**

CONSIDÉRANT qu'un suivi de l'efficacité des chenaux à deux niveaux qui seront aménagés dans la branche 5 du cours d'eau Castors et la branche 46 du cours d'eau Morpions est requis dans le cadre du projet *Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricole, montagneux et urbain de Brome-Missisquoi*;

CONSIDÉRANT que l'Université Concordia participe au volet hydrogéomorphologique du suivi expérimental du projet;

CONSIDÉRANT que Nicolas Stampfli, candidat au doctorat, et un assistant de recherche affilié au département de Geography, Planning and Environment de l'Université Concordia devront circuler sur des terrains privés pour la prise de relevés techniques dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales, le propriétaire ou l'occupant d'un terrain doit permettre aux employés ou représentants de la MRC l'accès au cours d'eau pour les inspections nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Il doit également permettre l'accès de la machinerie et des équipements requis afin de réaliser des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

De nommer Nicolas Stampfli et un assistant de recherche de l'Université Concordia comme représentant de la MRC Brome-Missisquoi pour la prise de relevés techniques dans les branches 3 et 6 du cours d'eau Brandy à Saint-Armand, la branche 1 du cours d'eau Campbell à Sainte-Sabine, la branche 5 du cours d'eau Castors à Stanbridge Station, la branche 46 du cours d'eau Morpions à Sainte-Sabine, la branche 6 du cours d'eau Poulin à Farnham, la branche 17 du cours d'eau Walbridge.

Conformément à l'article 107 de la Loi sur les compétences municipales, les propriétaires des terrains seront avisés minimalement 48 heures à l'avance et doivent permettre l'accès au cours d'eau pour la prise de relevés techniques. Les mesures de confinement et de distanciation sociale alors en vigueur devront être respectées.

ADOPTÉ

286-0520

**ADHÉSION AU PROGRAMME D'EXCELLENCE EN GESTION DES EAUX PLUVIALES
(PEXGEP)**

CONSIDÉRANT que le programme d'excellence en gestion des eaux pluviales de Réseau Environnement a pour but de stimuler les municipalités à s'évaluer, s'outiller et échanger avec les gestionnaires des autres organismes participants afin de progresser vers l'atteinte d'objectifs réalisables en gestion durable des eaux pluviales. Il vise aussi à reconnaître les efforts des organismes municipaux qui s'engagent en la matière;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est reconnue comme leader au Québec en matière de gestion des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT le partenariat avec Réseau Environnement dans le cadre du projet *Démarche d'innovation sociale pour l'expérimentation d'infrastructures vertes dans les milieux agricole, montagneux et urbain de Brome-Missisquoi*;

CONSIDÉRANT que les résultats et outils développés dans le cadre du projet alimenteront la communauté de pratique et contribueront au développement d'une expertise parmi les organisations municipales;



N° de résolution
ou annotation

287-0520

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

D'autoriser l'adhésion de la MRC Brome-Missisquoi au programme d'excellence en gestion des eaux pluviales de Réseau Environnement et d'autoriser la dépense de 961,56 \$ à cette fin, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AMÉNAGEMENT DU 13 MAI 2020

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif aménagement, lequel s'est tenu le 13 mai 2020.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE REMPACEMENT 04-0520 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 02-0120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 06-1117 VISANT À ÉTABLIR LE CADRE NORMATIF RELIÉ À LA CARTOGRAPHIE DES ALÉAS FLUVIAUX DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SUTTON

Avis de motion est, par la présente donné avec dispense de lecture, par madame Sylvie Dionne-Raymond qu'à une prochaine séance ordinaire de ce conseil, elle ou un(e) autre à sa place proposera l'adoption du *Règlement de remplacement 04-0520 remplaçant le Règlement 02-0120 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 06-1117 visant à établir le cadre normatif relié à la cartographie des aléas fluviaux dans le périmètre urbain de la Ville de Sutton*. Un projet de règlement est également déposé et présenté aux membres du conseil.

OCTROI DE MANDAT : ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE - MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

CONSIDÉRANT qu'une modification du schéma d'aménagement et de développement (SAD) est nécessaire pour donner suite à la décision de la CPTAQ dans le dossier 418673 à Brigham (Propane et centre de transbordement);

CONSIDÉRANT que la modification du SAD vise notamment à encadrer l'implantation et l'accroissement des sites d'entreposage, de transbordement, de distribution ou de vente de gaz propane exercés à titre d'usage principal sur l'ensemble du territoire dans une vision à long terme de sécurité des personnes et des biens ;

CONSIDÉRANT que ce type d'usage comporte des enjeux de sécurité publique qui nécessitent des connaissances techniques pointues afin de baser les futurs choix d'aménagement et de développement sur des assises solides et crédibles ;

CONSIDÉRANT que les recommandations obtenues via une expertise en gestion des risques technologiques serviront à guider le cadre réglementaire dans le but d'optimiser la sécurité des personnes et des biens sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat d'accompagner la MRC afin d'établir les principes et de développer des recommandations à incorporer au schéma d'aménagement et de développement pour encadrer l'implantation et l'accroissement des sites d'entreposage, de transbordement, de distribution ou de vente de gaz propane exercés à titre d'usage principal aux consultants de l'entreprise J.P. Lacoursière inc. Ce mandat prend la forme d'une banque d'heures au taux horaire de 200 \$ / heure pour un montant maximal de 10 000 \$ selon le principe d'utilisateur-payeur.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation
288-0520

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT 349-2018 – MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Bolton Ouest a transmis à la MRC le 8 mai 2020 le règlement 349-2018 sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à autoriser, à certaines conditions, l'exploitation d'une résidence unifamiliale isolée en tant que « Résidence de tourisme »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 349-2018 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

289-0520

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 226-08-15 – CANTON DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Bedford a transmis à la MRC le 11 mai le règlement 226-08-15 modifiant le règlement de zonage 226-08;

CONSIDÉRANT que le règlement vise à intégrer les modifications apportées aux grilles des usages et des normes pour les zones C-15 (ateliers d'artisans et métiers spécialisés), C-12 (services aux véhicules lourds) et R-07 (hôtel de ville);

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 226-08-15 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

290-0520

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉSOLUTION 20-05-158 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 13 mai la résolution 20-05-158 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 723-17;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à permettre la transformation d'un bâtiment à vocation mixte en maison de chambres au 9, rue de la Rivière;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 20-05-158 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.



N° de résolution
ou annotation

291-0520

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÉOLUTION 20-05-157 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford a transmis à la MRC le 13 mai la résolution 20-05-157 en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) en vertu du règlement 723-17;

CONSIDÉRANT que la résolution vise à permettre la transformation d'une résidence unifamiliale en maison de chambres au 47, avenue des Pins;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution 20-05-157 **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

D'autoriser le greffier à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard de ladite résolution.

ADOPTÉ

292-0520

RAPPORT FINAL FARR 2018-2019

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL LAFRANCE
APPUYÉ PAR JACQUES DROLET
ET RÉSOLU :**

D'adopter le rapport final du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) pour les années 2018-2019 ainsi que l'Annexe 2 - Tableau détaillé des principales dépenses liées au projet de la stratégie d'attraction de nouvelles populations, tel que déposé séance tenante.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 11 MAI 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité sécurité publique de la MRC, lequel s'est tenu le 11 mai dernier.

293-0520

ADOPTION DES PRIORITÉS D' ACTIONS RÉGIONALES ET LOCALES 2020-2021

CONSIDÉRANT que la MRC en collaboration avec la Sûreté du Québec a réalisé un sondage auprès des municipalités et des partenaires concernant les besoins en sécurité publique;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu 72 questionnaires complétés;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DOMINIQUE MARTEL
ET RÉSOLU :**

D'adopter les trois priorités suivantes pour la période 2020-2021 :

1. En sécurité routière : de surveiller davantage la vitesse des véhicules sur le réseau routier, particulièrement dans les zones de 70 km/h, 50 et même 40.
2. En criminalité : de surveiller davantage le trafic des drogues et des stupéfiants.
3. En matière de prévention de la criminalité ou d'action communautaire : d'intensifier les rapprochements avec les municipalités notamment en étant plus visible dans les centres-villes, dans les parcs et en effectuant au moins 250 interventions à pied.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

294-0520

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS VERSUS LE RM-410

CONSIDÉRANT que le règlement provincial sur les chiens dangereux est entré en vigueur en mars 2020 en introduisant de nouvelles dispositions concernant les municipalités et remplaçant ou modifiant certaines dispositions existantes du règlement RM-410;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

De modifier le règlement modèle RM-410 concernant le contrôle des animaux de façon à harmoniser ses dispositions par rapport au règlement provincial sur les chiens.

ADOPTÉ

295-0520

**NOUVELLE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE PARTAGE SÉCURITAIRE
DE LA ROUTE – VÉHICULES ET VÉLOS**

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

De mettre en place pour l'été 2020 une campagne d'information concernant le partage sécuritaire de la route entre les automobilistes et les cyclistes dans la MRC.

ADOPTÉ

AVANCEMENT DU PROJET DU NOUVEAU POSTE DE POLICE

Monsieur Desmarais informe le conseil que les travaux de la Ville de Dunham pour amener l'aqueduc de Cowansville jusqu'au terrain du futur poste de la Sûreté du Québec débiteront à la fin mai pour une période de six semaines.

Le dossier de la vente du terrain appartenant à la Ville de Dunham à la Société québécoise des infrastructures se fera au cours des prochaines semaines devant le notaire.

L'appel d'offres de la SQI pour les travaux de construction du futur poste paraîtra le 4 juin prochain, afin que les travaux débutent vers la fin du mois d'août pour se terminer, si tout va bien, au printemps 2022.

**RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 22 AVRIL 2020**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 22 avril 2020.

**RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 24 AVRIL 2020**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 24 avril 2020.

**RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 29 AVRIL 2020**

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 29 avril 2020.

RAPPORT DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 6 MAI 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 6 mai 2020.



N° de résolution
ou annotation

296-0520

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

MAINTIEN DE CERTAINS SERVICES À L'HÔPITAL BROME-MISSISQUOI-PERKINS

CONSIDÉRANT que certains services de santé, dont les interventions d'IDG (clinique d'avortement), sont délocalisés de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, notamment vers Sherbrooke dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que cette situation est inacceptable et que les citoyens de Brome-Missisquoi doivent avoir accès à des services complets et accessibles à leur Hôpital;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR MICHEL LAFRANCE
ET RÉSOLU :**

D'indiquer au CIUSSS de l'Estrie - CHUS qu'il est important de maintenir les services aux citoyens de Brome-Missisquoi à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, dont les services liés à l'avortement.

De demander au Gouvernement du Québec d'investir les sommes nécessaires pour assurer la pérennité et le maintien des services aux citoyens de Brome-Missisquoi à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins, le cas échéant, notamment par la mise à niveau d'équipements et des salles d'opération.

De transmettre également la présente résolution à la députée provinciale de Brome-Missisquoi et à la ministre de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉ

RAPPORT DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 MAI 2020

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance extraordinaire du comité administratif du 15 mai 2020.

ACCUEIL DES VISITEURS DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT l'excellente réputation de villégiature et touristique de la région de la MRC Brome-Missisquoi et de ses municipalités;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir un message cohérent régionalisé concernant l'accueil des visiteurs dans le contexte de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que la saison touristique cet été sera perturbée par la COVID-19 et que le CLD ne fera pas de campagne promotionnelle provinciale à court terme;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'adopter un message homogène concernant les visiteurs, à savoir :

- que Brome-Missisquoi a toujours été une région accueillante, respectueuse et soucieuse de l'expérience des visiteurs;
- de rappeler à la population locale et aux visiteurs l'importance de respecter les directives sanitaires;
- que Brome-Missisquoi développera des moyens dans les prochaines semaines pour concilier les besoins de sa population locale et ceux des visiteurs et publicisera ces moyens.

ADOPTÉ

Laurent Phoenix quitte la séance.

297-0520



N° de résolution
ou annotation
298-0520

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**ACHAT LOCAL : APPUI AUX INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET BUDGET DE LA
CAMPAGNE DE PROMOTION**

CONSIDÉRANT l'importance de la disponibilité d'un budget afin d'appuyer les initiatives d'achat local auprès des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT l'importance des outils promotionnels notamment afin de faire connaître les diverses initiatives;

CONSIDÉRANT la présentation d'une proposition de budget en lien avec la campagne de promotion de l'achat local;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DROLET
APPUYÉ PAR ANTHONY ALLEN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser un budget de 32 500 \$ en lien avec la promotion de l'achat local dans la région.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Madame Beauregard fait un suivi en lien avec la situation d'Opération Nez Rouge. La Ville de Cowansville déposera sa candidature pour le 31 mai prochain. Une participation par pôle est évoquée pour une déserte à l'ensemble de la MRC.

**CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LES MOIS
DE MAI ET JUIN 2020**

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour les mois de mai et juin 2020.

CORRESPONDANCE

Monsieur Desmarais présente un communiqué du gouvernement du Québec relativement à l'amélioration du réseau routier et à un budget supplémentaire pour la voirie locale.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est adressée au conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La séance se tenant sans public, aucune question n'est adressée au conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.

299-0520